

Avis d'annonce de projet

Réf. Dossier : 089/2019

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur **Miceli** Giovanni, demeurant rue d'Alleur 32/0011 à 4000 Liège.

Les biens concernés sont situés rue de L'Amitié 25 et 27 à 4040 Herstal et cadastrés Division 4, section F, n° 125 X2 et 125 M2.

Le projet consiste en la transformation de 2 maisons d'habitation unifamiliales :

- Démolition de la véranda, construction d'une pergola et modification des façades (n° 25);
- Modification du permis d'urbanisme 177/2018 : Régularisation de l'extension du rez-de-chaussée (n° 27),

et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.40, alinéa 3° du CoDT: demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts aux permis d'urbanisation, à savoir :

débordement de la maison en construction (n° 27) ainsi que d'une couverture de terrasse (n° 25) au-delà de la zone de construction (14,11 mètres au rez-de-chaussée et 12,39 mètres à l'étage).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Bodson** Stéphanie, Architecte, téléphone : 04/256.83.11, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 mai 2019 au 6 juin 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

A Herstal, le 14 mai 2019

NB : Les bureaux seront fermés les 30 et 31 mai 2019